

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2011

Convocations adressées le 1^{er} juin 2011
Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 9
Nombre de délégués votants : 10

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :
22 JUIN 2011

Membres titulaires présents :

Monsieur Alain DAYAN, Président – Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président – Monsieur Patrick POIRIER, 3^{ème} Vice-Président – Monsieur Gilbert HELENE – Monsieur Philippe LE BRETON – Monsieur Jean-Marie BEFFARA – Monsieur Gilles DEGUET – Monsieur Alain MICHEL – Monsieur Christian BRAULT.

Membres titulaires absents :

Madame Mélanie FORTIER, 1^{ère} Vice-Présidente, est suppléée par Monsieur Pierre-Alain ROIRON.
Monsieur Serge BABARY

Membres suppléants présents :

Monsieur Pierre-Alain ROIRON

**CS 11.06.04 - ADHESION DU SYNDICAT MIXTE AU COMITE REGIONAL DU
TOURISME CENTRE – VAL DE LOIRE**

Monsieur Alain DAYAN, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément à la loi du 3 janvier 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme et dans le respect du code du Tourisme créé par l'ordonnance du 20 décembre 2004, a été créée, à l'initiative de la Région Centre, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, et dénommée COMITE REGIONAL DU TOURISME CENTRE – VAL DE LOIRE.

Le Comité Régional du Tourisme assure notamment les actions de promotion touristique de la Région en France et à l'étranger. Dans ce cadre, il assure la mobilisation des différents partenaires du développement touristique institutionnels, privés et associatifs sur les plans régional, interrégionaux et national ainsi que l'animation des filières.

A la demande du Conseil Régional, le Comité Régional du Tourisme participe à l'élaboration de la Stratégie Régionale de Développement Touristique. Il définit, dans le respect des orientations de cette stratégie, son volet opérationnel à travers la définition d'une stratégie marketing et de sa mise en œuvre. Le Comité Régional du Tourisme peut également être saisi par le Conseil Régional pour émettre des avis techniques sur les dossiers ayant un caractère touristique.

L'association comprend trois collèges :

- a) Un collège de collectivités territoriales ou de structures fédérant des collectivités territoriales ;
- b) Un collège d'organismes institutionnels ;
- c) Un collège d'organismes représentant les différents acteurs du tourisme.

Fixé par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 15,00 € TTC par membre.

Le 10 février 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire du C.R.T. a décidé d'élargir la composition de ses membres à des organisations représentant des collectivités territoriales, des institutionnels et des acteurs du tourisme en région Centre.

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International Tours Val de Loire a été retenu au titre du collège d'organismes représentant les différents acteurs du tourisme.

L'intégration du SMADAIT, en qualité de membre de l'Assemblée Générale du C.R.T., lui permettra d'être mieux informé des objectifs, de la stratégie, des plans d'actions et favorisera une meilleure synergie d'actions en matière touristique à l'échelon régional.

Il est proposé au Comité Syndical l'adhésion du Syndicat Mixte au Comité Régional du Tourisme Centre – Val de Loire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte au Comité Régional du Tourisme Centre – Val de Loire, dont un exemplaire des statuts est joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'engagement d'adhésion au sein du Comité Régional du Tourisme Centre – Val de Loire ;

- **DESIGNE** le Président comme représentant du Syndicat mixte de l'aéroport Tours Val de Loire au sein du Comité Régional du Tourisme Centre – Val de Loire.

Le Comité syndical adopte.
(1 vote contre : Monsieur Gilles DEGUET)

Acte exécutoire le 21 JUIN 2011 après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte



Alain DAYAN